

L'ÉDITO

La rentrée est souvent synonyme de nouveaux projets. Pour Deux Fleuves Rhône Habitat, elle est surtout l'occasion de poursuivre une ambition constante : améliorer, chaque jour, votre cadre de vie.

Ce numéro revient sur l'inauguration, le 10 juillet dernier, d'un ensemble de réalisations à Saint-Laurent-de-Chamousset : une résidence seniors, une salle d'animation communale et la réhabilitation complète d'une résidence. Un projet qui illustre la diversité de nos missions : construire, rénover, innover au service des habitant·es et des communes du territoire.

Cette rentrée marque aussi un temps fort de la vie de l'Office : les élections des représentants des locataires. Tous les quatre ans, vous désignez celles et ceux qui porteront votre voix au conseil d'administration, sur des sujets qui vous concernent directement : loyers, charges, travaux, qualité de service. C'est un rendez-vous démocratique important : je vous invite, dès aujourd'hui, à vous en saisir.

Enfin, la sécurité reste une priorité partagée. Garder libres les accès aux résidences, c'est permettre aux secours d'intervenir vite, le jour où chaque minute compte. Un geste simple, à la portée de tous et toutes.

Bonne lecture à chacun et chacune.

Guillaume RIO
Directeur général
de Deux Fleuves Rhône Habitat

“
*Élections des
représentants des
locataires :
un geste simple,
un rendez-vous
important !*”



EN BREF...

Saint-Laurent-de-Chamousset : construire, rénover et innover

Vendredi 10 juillet a eu lieu l'inauguration d'un ensemble de réalisations qui transforment durablement le cadre de vie de la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset. Ce sont trois opérations complémentaires qui étaient à l'honneur :

- la construction de la Résidence Seniors Le Clos de la Galène de 26 logements, construite en maîtrise d'ouvrage directe et comprenant une salle d'animation communale, nouveau lieu de rencontres et de partage
- la réhabilitation complète des 34 logements de la résidence Centre 2000 visant à améliorer son isolation thermique pour le confort des locataires
- l'installation d'une solution de chauffage innovante et bas carbone, la pompe à chaleur thésauthermie déployée pour l'habitat collectif, installée dans la résidence Les Pervenches – Les Bruyères.



À travers ces opérations, Deux Fleuves Rhône Habitat réaffirme son rôle d'acteur de proximité, aux côtés des communes, pour offrir des logements de qualité, adaptés et durables.

Nouveaux prestataires robinetterie

Toujours attentif à la qualité de service et à votre satisfaction, Deux Fleuves Rhône Habitat fait évoluer son contrat d'entretien de la robinetterie, sans incidence sur vos charges :

- PROXISERVE pour le territoire de l'agence de Villefranche,
- ISERBA pour ceux des agences de Brignais et Tarare.

Voici les prestations prévues dans le cadre de ce nouveau contrat : une visite annuelle de contrôle, les dépannages d'urgence et le remplacement des petits équipements (joints, flexibles de douche, etc.).

Les délais d'intervention sont adaptés à chaque situation : sous 4 heures en cas de fuite importante, sous 3 jours

ouverts pour un dépannage courant.

Pour contacter votre prestataire :

- 04 74 01 01 00 (du lundi au vendredi, 8h30-17h)
- via votre espace locataire
- l'application mobile, 7j/7 et 24h/24.



04 74 01 01 00



WWW.RHONEHABITAT.FR



EN ACTIONS

Élections des représentant-es des locataires : votre voix compte

Tous les quatre ans, les locataires de Deux Fleuves Rhône Habitat élisent leurs représentant-es au conseil d'administration de l'Office. Le mandat actuel arrivant à échéance, de nouvelles élections se tiendront du 30 octobre au 5 novembre 2026.

À quoi servent vos représentant-es ?

Élus pour quatre ans, elles et ils portent la voix des locataires au sein des instances de l'Office. Elles et ils sont associé-es aux décisions qui vous concernent directement : évolution des loyers, maîtrise des charges, programmes de travaux, gestion et qualité de service dans les résidences.

Qui peut voter ?

Tous les locataires titulaires d'un contrat de location signé au moins six semaines avant la date du scrutin. Chaque contrat de location donne droit à une voix.

Comment voter ?

Le vote est simple et accessible : vous pourrez voter par correspondance ou par internet. Le matériel de vote vous sera adressé, accompagné de toutes les informations utiles.

Envie de vous engager ?

Les candidatures sont présentées sous forme de listes par les associations œuvrant dans le domaine du logement. Si vous souhaitez vous investir pour votre résidence et votre cadre de vie, rapprochez-vous de l'une de ces associations.

Calendrier, modalités et listes de candidats : retrouvez toutes les informations dans les prochaines semaines, par courrier ou sur le site internet de l'office.



Accès des secours : ne bloquons pas le passage

« Le jour où nous aurons besoin d'intervenir, il sera trop tard. »

C'est le message de la campagne portée par le SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours) et ses partenaires, dont les bailleurs sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon.

En cas d'incendie ou d'urgence, chaque minute compte. Pour intervenir vite, les sapeurs-pompiers doivent pouvoir accéder librement aux résidences, aux halls et aux façades. Or un véhicule mal stationné, un encombrant déposé dans un passage ou un accès condamné peuvent retarder les secours, parfois de façon décisive.

Les bons réflexes :

- **ne stationnez jamais devant les accès pompiers**, les portails de secours ou les colonnes sèches
- **laissez libres** les halls, paliers, escaliers et cheminements extérieurs
- **ne déposez pas d'encombrants** dans les parties communes ni aux abords des bâtiments
- veillez à ce que **les accès restent dégagés**, de jour comme de nuit

L'accessibilité des secours ne s'improvise pas : elle se prévoit, au quotidien, par des gestes simples. En gardant les accès libres, vous protégez vos voisin-es, vos proches et vous-même.

